

Fiche inscription

Nom et prénom :

Ville :

Code Postal :

Adresse :

Adresse de messagerie: _____

Téléphone ou mobile
(obligatoire) : _____**Vos activités, tarifs à l'année**

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> FLAMENCO enfant (225€) | <input type="checkbox"/> Stage THEORIE COMPAS | <input type="checkbox"/> - COTISATIONS
- (A ajouter à l'activité choisie) |
| <input type="checkbox"/> FLAMENCO 1 (290€) | A venir | - 25€ d'adhésion adulte –
- 15 € moins de 12 ans |
| <input type="checkbox"/> SEVILLANE (195€) | | |
| <input type="checkbox"/> ENTRAINEMENT SPECTACLE (inclus dans le prix des cours, pour les élèves ayant déjà acquis des chorégraphies les années précédentes et souhaitant participer à nos représentations) | | |

Date naissance :

- Déclare **avoir pris connaissance du règlement intérieur (voir ci-joint)** et m'inscrire aux activités de l'association pour la saison 2017/2018 (voir agenda des activités ci-dessous)
- Autorise l'association à utiliser mon adresse email dans le cadre exclusif de ses envois d'informations
- Autorise l'association à publier des photos où je suis présent(e) (*cette autorisation est valable pour les personnes mineures et majeures*)
- Remet un certificat médical de moins d'un mois prouvant l'aptitude physique à la danse

 Montant versé (à préciser) : 1 règlement Plusieurs règlements (à préciser, 10 maximum), chèque déposé entre le 1 et 10 de chaque mois

Signature de l'adhérent

Date

Autorisation Mineur(e)

Je soussigné : Agissant en qualité de :

Autorise A participer aux cours désignés ci-dessus

J'autorise également la direction des cours et stages à donner au mineur désigné tous les soins d'urgence en cas de besoin

Fait à le

Signature du responsable

Agenda

INFORMATIONS

Les tarifs et cours ci-dessous sont valables pour la saison 2018/2019.

Date de rentrée : 19 septembre 2018

Pas de cours ni stage pendant les vacances scolaires

Nous sommes à votre disposition pour vous orienter dans vos activités VOIR EN PAGE 3

ACTIVITES	HORAIRE	JOUR	TARIFS	ENSEIGNANTS
Flamenco enfant	17H30/18H30	Mardi	225€	Kuky Santiago et Jessi la Kica (Académie LO NUESTRO)
Flamenco 1	18h30/19h30	Mardi	290€	Kuky Santiago et Jessi la Kica (Académie LO NUESTRO)
Cours sévillane	18h00/20h00 Ou 18h/19h	Mercredi	195€	Juan Martos + 1 Professeur Ria pita
Stage Théorie COMPAS/BAILE	NC	NC	NC	Kuky Santiago et Jessi la Kica (Académie LO NUESTRO) DATES 2018-2019 : à venir
Entrainement spectacle	A venir	Mercredi		Marie Lumy Professeur Ria Pita

Autres dates

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le samedi 13 octobre 2019 16h

(MONTCARET Salle « Culture et Loisir », Maurice Bonamy) –

Votre présence est importante pour le bon fonctionnement de l'association

SPECTACLE DE FIN d'ANNEE

Infos à venir

Des informations à ce sujet vous seront présentées durant les cours et lors de l'AG

ANIMATIONS ET SPECTACLES DE L'ASSOCIATION

Les dates et informations vous seront transmises sur notre site Internet

Riapitaflamenco.fr

Les Intervenants



Jessica et Kuky Santiago

Danseurs et professeurs PROFESSIONNELS, ils se sont formés à l'école des plus grands (Manuel Betanzos, La Chiqui de Jerez, Andres Pena ...). Ils ouvrent en septembre 2013 l'Academia de Flamenco LO NUESTRO à Bordeaux.

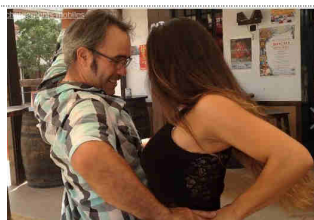
Leur enseignement allie modernité et créativité dans le pur respect de la tradition flamenca, héritée des écoles de Séville et Cadix.

Marie Lumy



Le flamenco est sa passion depuis son plus jeune âge. Après 5 années passées au sein de Ria Pita, elle est encadrée depuis 3 années par Jessica et Kuky Santiago.

Elle encadrera cette année les adhérents de la section « spectacle ».



Juan Martos Cobos

C'est à Jerez de la Frontera qu'il a été formé à cette danse « vedette » des Ferias. Le compas et la culture propre à ce baile n'ont plus de secrets pour lui. De son accent chantant, il vous guidera au rythme du « Duende » andalou.

Lieu des activités

MONTCARET Salle « Culture et Loisir », Maurice Bonamy

Contacts

www.riapitaflamenco.fr

Florentine : 09 72 50 67 80

(A contacter de 18h à 20h, ou sur place)

Infos activités

Flamenco 1	<i>Cette activité s'adresse à tous ceux qui souhaitent s'initier ou se mettre à niveau dans la pratique du flamenco. On y enseigne les bases du baile et de la culture. Le rythme non intensif permet à chacun d'apprendre avec une progression adaptée et un enseignement approfondi.</i>
Flamenco enfants	<i>Une pédagogie et des activités adaptées pour des enfants de moins de 12 ans</i>
Cours sévillana	<i>Cette activité est ouverte à tous, enfant ou adulte et permet de s'initier à cette danse festive et ludique. Elle ne nécessite pas de niveau particulier</i>
Stage THEORIE Compas et baile	<i>Cette activité est ouverte à tous, enfant ou adulte et permet une connaissance approfondie de la danse, le chant et la culture flamenca. Elle ne nécessite pas de niveau particulier</i>

Nous sommes à votre disposition pour vous orienter dans vos activités

Règlement intérieurⁱ

Cette association a pour but : de promouvoir la culture andalouse et les arts méfis à travers des actions diverses. Elle a également pour vocation de favoriser l'organisation de ces actions dans des zones où l'accès aux activités et loisirs culturels est plus difficile :

- Stage et cours de danse
- Animations dans des structures publiques (écoles, CE, maison de retraite....)
- Organisation de rencontres, chant, danse
- Organisation de manifestations visant à diffuser cette culture et cet art (rencontres, expos, repas...)
- Echanges interculturels (voyages.....)

L'association s'interdit toute discrimination, veille au respect de ce principe et garantit la liberté de conscience pour chacun de ses membres.

Païement des Cotisations d'adhésion

Les cotisations sont fixées à 25 € pour les membres actifs, 15 € pour les mineurs (moins de 14 ans). Les membres d'honneur ne payent pas de cotisation

La cotisation peut être versée au démarrage de la saison ou lors de l'inscription à la première activité.

Droit des adhérents

L'association se compose de membres actifs, bienfaiteurs et d'honneur.

Sont membres actifs ceux qui adhèrent aux présents statuts, qui sont à jour de leur cotisation annuelle et qui participent régulièrement aux activités de l'association. Ce statut donne le droit de vote en assemblée générale ainsi que la capacité d'être élu

Sont membres bienfaiteurs ceux qui versent une cotisation et ne participent pas aux activités de l'association. Il ne donne ni le droit de vote ni de capacité à être élu

Le titre de membre bienfaiteur peut être décerné par le conseil d'administration à toute personne qui a rendu des services à l'association. Il ne donne ni droit de vote ni de capacité à être élu.

Perte du statut d'adhérent

Le conseil a la faculté de prononcer l'exclusion d'un sociétaire, soit pour défaut de paiement de sa cotisation six mois après son échéance, soit pour motifs graves définis ainsi : Comportement non conforme à l'éthique de l'association ou pouvant porter tort aux sociétaires, propos désobligeants envers les autres membres, détérioration de matériel, comportement dangereux, non respect des statuts...

L'exclusion sera prononcée par le conseil d'administration après avoir entendu les explications de l'intéressé convoqué par lettre recommandée avec AR. Si le sociétaire exclu le demande, la décision d'exclusion est soumise à l'appréciation de la première assemblée générale ordinaire qui statue en dernier ressort.

En cas de décès d'un sociétaire, ses héritiers et ayants droit n'acquièrent pas de plein droit la qualité de membre de l'association.

Le décès, la démission ou l'exclusion d'un sociétaire, ne met pas fin à l'association qui continue d'exister entre les autres sociétaires.

Organisation des cours et stages

L'association se réserve le droit d'apporter toute modification sur le déroulement des cours et stages, report de dates ou annulation. Une inscription ne sera effective qu'à partir de la réception du règlement, à condition que ce règlement ait été reçu avant le début de l'activité, et si le nombre de participants minimum ou maximum par activité n'est pas dépassé.

Les participations aux activités (cours ou stages) sont versées pour toute l'année et ne peuvent être remboursées sauf en cas de force majeure (accident, maladie entraînant une incapacité reconnue à la pratique des activités, décès) au prorata du nombre de cours non réalisés.

Tout participant doit fournir un certificat médical et s'assurer que la pratique de la danse n'est pas contre indiquée pour sa santé.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs. Elle est jointe au bulletin d'inscription, au recto.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol.

La responsabilité des organisateurs ne peut être engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toute personne membre ou non membre de l'association au cours des activités de l'association.

Il est demandé aux adhérents de respecter les locaux utilisés. L'association se réserve le droit d'exclure toute personne perturbant le déroulement du stage. La personne exclue ne sera pas remboursée des versements perçus.

Le port d'une tenue adéquate et adaptée (chaussure de flamenco et jupe de travail) sont obligatoires.

Activité et réunion

Les adhérents sont conviés en fin d'année à l'assemblée générale. Ils seront conviés par courrier ou courriel. Ils sont informés régulièrement des activités de l'association et peuvent prendre part à l'organisation s'ils le souhaitent.

Date
règlement

Signature

Bon pour acceptation du présent

ⁱ Nos statuts sont consultables sur simple demande auprès d'un membre du conseil